



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 8 mars 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
58	64

#### Date de convocation

**2 mars 2023**

#### Développement local – Rapport d'activité du Conseil de développement et actions 2023

**N° de la délibération  
2023-120**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 8 mars 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés** : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10-1 ;

Vu la délibération n° 2021-023 du 3 février 2021 fixant les modalités de constitution du Conseil de développement ;

Vu la délibération n° 2021-431 du 15 septembre 2021 installant le Conseil de Développement d'ARCHE Agglo ;

Considérant le rapport d'activité du Conseil de développement ;

Considérant les démissions des membres nécessitant de relancer un appel à candidatures afin d'intégrer une trentaine de membres ;

Considérant les actions du Conseil de Développement pour 2023 ;

- ✓ Renouvellement des membres (1<sup>er</sup> semestre 2023)
- ✓ Poursuivre les rencontres avec les élus et les techniciens ;
- ✓ Rendre un avis sur la charte de territoire
- ✓ Accueil d'un stagiaire ou alternant pour accompagner le volet communication
- ✓ Autres participations
  - Sollicitation du SCOT pour désigner deux membres
  - Adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (105 Conseils de Développement sont membres de la CNCD, permet l'échange d'information entre membres de Conseils de Développement à l'échelle nationale, participation à des sessions de formation pour les membres, groupes thématiques...)

Considérant le budget 2023 :

- Adhésion à la CNCD 300€
  - Stagiaire CODEV 3 500€
  - Intervenant extérieur 2 400€
- Total de 6 200€ (+ temps coordination 1/2 journée par semaine)

Considérant l'avis du bureau du 23 février 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- PREND acte du rapport d'activité du Conseil de Développement ;
- APPROUVE l'appel à candidature en vue du renouvellement des membres ;
- APPROUVE le budget 2023 ci-dessus présenté et notamment l'adhésion à la CNCD ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 8 mars 2023.